

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 27 février 2019

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	14
Date de convocation	15/02/2019
Date d'affichage	28/02/2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt sept février, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. KNAJDER M., M. HENRY G., M. VOILQUIN A., Mme LULLO E., Mme GAND E., M. Mme ROUX A., Mme NAWROCKI B., M. LEPAGE P.

Absents excusés : M. LEPRINCE Romuald donnant pouvoir à M. HENRY Gilles, Mme BAVOUX Fabienne donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude, M. LEPAGE Jean-Noël.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX DE VOIRIE 2019 : MAITRISE D'OEUVRE

2019-02-D08bis

Le conseil municipal décide de confier à IDP CONSULT la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie 2019. La prestation d'un montant de 6 000 € HT est décomposée de la manière suivante :

- projet et consultation des concessionnaires pour l'enfouissement des réseaux : 2 000 €
- suivi des travaux et coordination avec les concessionnaires : 3 500 €
- réception des travaux : 500 €

Le crédit est ouvert à l'article 2312 du BP2019.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette mission.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20190227-2019-02-D08bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2019

Publication : 06/03/2019